

Comptes annuels

1 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2005

En millions de francs

		2005	2004	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	7 456,9	-900,7	+8 357,6
Résultat des placements en monnaies étrangères	02	5 327,3	1 191,2	+4 136,1
Résultat des placements en francs	03	296,1	304,4	-8,3
Autres résultats	04	13,2	22,4	-9,2
Résultat brut		13 093,5	617,3	+12 476,2
Charges afférentes aux billets de banque		-39,7	-41,8	+2,1
Charges de personnel	05 et 06	-106,2	-99,7	-6,5
Autres charges d'exploitation	07	-49,1	-45,6	-3,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	15	-77,3	-26,6	-50,7
Résultat net		12 821,2	403,6	+12 417,6
Prélèvement sur la provision pour la cession des actifs libres			96,0	-96,0
Dissolution de la provision pour la cession des actifs libres			21 113,2	-21 113,2
Résultat de l'exercice		12 821,2	21 612,9	-8 791,7
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-794,7	-885,3	+90,6
Bénéfice annuel distribuable		12 026,5	20 727,6	-8 701,1
Attribution à la réserve (-) et prélèvement sur la réserve (+) pour distributions futures		-9 525,0	3 287,1	-12 812,1
Bénéfice à distribuer – Montant total		2 501,5	24 014,7	-21 513,2
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution ordinaire à la Confédération et aux cantons (convention du 5 avril 2002)		2 500,0	2 500,0	-
distribution supplémentaire à la Confédération et aux cantons (convention du 12 juin 2003)			400,0	-400,0
distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or (convention du 25 février 2005)			21 113,2	-21 113,2

2 Bilan au 31 décembre 2005

En millions de francs

		31.12.2005	31.12.2004	Variation
Actif	Voir annexe, chiffre			
Or	08	25 066,0	19 485,8	+5 580,2
Créances résultant d'opérations sur or	09	2 984,2	2 153,4	+830,8
Placements de devises	10	46 585,5	60 708,0	-14 122,5
Position de réserve au FMI	11	1 079,8	2 035,1	-955,3
Moyens de paiement internationaux	27	78,9	80,1	-1,2
Crédits d'aide monétaire	12 et 27	270,2	291,3	-21,1
Créances en francs suisses résultant				
de pensions de titres	26	26 198,6	24 502,7	+1 695,9
Avances sur nantissement	26	-	6,6	-6,6
Créances sur les correspondants en Suisse		5,3	11,8	-6,5
Titres en francs suisses	13	5 729,1	7 393,6	-1 664,5
Billets de banque en stock	14	137,6	144,0	-6,4
Immobilisations corporelles	15	355,5	393,3	-37,8
Participations	16 et 28	122,3	96,7	+25,6
Autres actifs	17 et 30	375,2	606,3	-231,1
Total		108 988,2	117 908,8	-8 920,6

		31.12.2005	31.12.2004	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	18	41 366,5	39 719,3	+1 647,2
Comptes de virement des banques en Suisse		5 852,7	6 541,7	-689,0
Engagements envers la Confédération	19	3 126,3	2 154,8	+971,5
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		483,9	329,4	+154,5
Autres engagements à vue	20	189,9	165,0	+24,9
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	21	230,8	0,5	+230,3
Autres passifs	22 et 30	90,7	160,9	-70,2
Provision pour exploitation	23	11,7	8,1	+3,6
Provision pour réserves monétaires		37 841,0	36 955,7	+885,3
Capital-actions	24	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures		6 948,4	10 235,5	-3 287,1
Résultat de l'exercice ¹		12 821,2	21 612,9	-8 791,7
Total		108 988,2	117 908,8	-8 920,6

1 Avant attribution à la provision pour réserves monétaires.

3 Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Capital-actions non versé
Fonds propres au 1^{er} janvier 2004	50,0	-25,0
Dotations de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Attribution au fonds de réserve		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Indemnité (par habitant) versée aux cantons		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Réduction de la valeur nominale	-25,0	25,0
Dissolution du fonds de réserve		
Résultat de l'exercice		
Fonds propres au 31 décembre 2004 (avant affectation du bénéfice)	25,0	-
Fonds propres au 1^{er} janvier 2005	25,0	-
Dotations de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Distribution du produit de la vente de 1300 tonnes d'or		
Résultat de l'exercice		
Fonds propres au 31 décembre 2005 (avant affectation du bénéfice)	25,0	-
Proposition d'affectation du bénéfice		
Dotations de la provision pour réserves monétaires selon LBN		
Attribution à la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	-

Fonds de réserve	Provision pour réserves monétaires	Provision pour distributions futures	Résultat de l'exercice (bénéfice au bilan)	Total
68,0	36 057,4	10 728,5	3 144,6	50 023,5
	829,3		-829,3	
		-493,0	493,0	
1,0			-1,0	
			-1,5	-1,5
			-5,8	-5,8
			-2 800,0	-2 800,0
-69,0	69,0			
			21 612,9	21 612,9
-	36 955,7	10 235,5	21 612,9	68 829,1
-	36 955,7	10 235,5	21 612,9	68 829,1
	885,3		-885,3	
		-3 287,1	3 287,1	
			-1,5	-1,5
			-2 900,0	-2 900,0
			-21 113,2	-21 113,2
			12 821,2	12 821,2
-	37 841,0	6 948,4	12 821,2	57 635,6
	794,7		-794,7	
		9 525,0	-9 525,0	
			-1,5	-1,5
			-2 500,0	-2 500,0
-	38 635,7	16 473,4	-	55 134,1

4 Annexe au 31 décembre 2005

4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), mais aussi, après prise en compte des particularités de l'institut d'émission, selon les Swiss GAAP RPC. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En tant que société cotée au segment principal de la Bourse suisse SWX, la Banque nationale aurait été tenue de présenter ses comptes, à partir de l'exercice 2005, conformément aux normes des International Financial Reporting Standards (IFRS) ou des United States Generally Accepted Accounting Principles (US GAAP). Par lettre du 5 novembre 2004, la Bourse suisse SWX l'a libérée de cette obligation; la Banque nationale, se fondant sur l'article 27 LBN, lui avait soumis une demande dans ce sens.

Modifications apportées d'une année à l'autre

La présentation des institutions de prévoyance en faveur du personnel a été adaptée à la version remaniée de la Swiss GAAP RPC 16.

Tableau de financement

La Banque nationale n'établit aucun tableau de financement. Comme elle est en mesure, en tant qu'institut d'émission, de créer de la monnaie à volonté, un tel tableau ne serait pas pertinent.

Rapport intermédiaire

Depuis l'exercice 2005, la Banque nationale publie chaque trimestre des comptes intermédiaires selon la Swiss GAAP RPC 12.

Segmentation

La Banque nationale exerce une activité en tant que banque centrale exclusivement. Ses comptes annuels ne sont par conséquent pas segmentés.

Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante, soumise à l'obligation de consolider selon la Swiss GAAP RPC 2. C'est pourquoi le rapport de gestion ne contient pas de comptes de groupe.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2005, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils reviennent économiquement.

Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Transactions avec des parties liées

Etant donné que les actionnaires de la Banque nationale ont des droits très restreints, ils ne peuvent influencer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel. Aucune transaction importante n'est effectuée avec des membres de la Direction ou du Conseil de banque.

Bilan et compte de résultat

L'or et les instruments financiers négociables sont comptabilisés à leur valeur de marché ou à une juste valeur (*fair value*). Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits courants en monnaies étrangères sont convertis aux cours observés au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Aperçu

Les avoirs en or sous forme de lingots et de pièces sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Ils sont évalués à leur valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisis dans le résultat de l'or.

Or

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son encaisse-or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont conclus soit avec garanties, soit sans garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Créances résultant d'opérations sur or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et actions) et d'avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres) en monnaies étrangères. Les titres, la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Quant aux avoirs, ils le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une nouvelle évaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres sont conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise d'autres titres en garantie. La Banque nationale perçoit des intérêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste des placements de devises; des précisions à ce sujet sont données dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. La Banque nationale n'emprunte pas de titres (*securities borrowing*).

Prêts de titres (*securities lending*)

La position de réserve au Fonds monétaire international (FMI) correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale. La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI; elle est maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer de ce compte en tout temps pour ses opérations. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation des DTS sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

Moyens de paiement internationaux

Les créances résultant d'un accord bilatéral (*two-way-arrangement*) avec le FMI figurent au bilan dans les moyens de paiement internationaux. En concluant cet accord, la Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS. Ces avoirs à vue sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied sur le plan international par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Outre un crédit bilatéral d'aide monétaire, des créances résultant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) figuraient au bilan au 31 décembre 2005. Cette facilité, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Créances et engagements en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres («repos») contre francs suisses sont devenues le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, mais aussi de réduire des liquidités excédentaires. Les créances résultant de pensions de titres sont entièrement garanties par des titres provenant du *SNB General Collateral Basket*. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts – produit et charges – entrent dans le résultat des placements en francs.

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Ces créances sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour, majoré de 200 points de base. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs. Au 1^{er} janvier 2006, les pensions de titres au taux spécial ont pris le relais des avances sur nantissement. Depuis, les banques ne peuvent plus faire appel à des avances sur nantissement.

Créances sur les correspondants en Suisse

Les correspondants en Suisse contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Il en résulte des créances à court terme. Ces créances sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs.

Titres en francs suisses

Les titres en francs suisses sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ces dernières sont évaluées à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des placements en francs.

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste «Billets de banque en stock». Dès qu'un billet entre pour la première fois en circulation, son prix d'acquisition grève les charges afférentes aux billets de banque.

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction et les autres immobilisations corporelles. Les logiciels y sont également inclus. Vu leur importance relative, ils n'apparaissent pas séparément au bilan en tant que valeurs incorporelles, mais sont précisés en annexe. L'entretien courant des bâtiments et des autres immobilisations corporelles grève les autres charges d'exploitation. Toute acquisition est activée si sa valeur est de 1000 francs ou davantage. Les acquisitions inférieures à ce montant sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation». Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont tous faits de façon linéaire. En 2005, les immeubles (y compris les installations) et leur valeur ont fait l'objet d'une nouvelle répartition en sous-postes. Précédemment, les bâtiments et terrains figuraient ensemble sous les immeubles et étaient amortis sur une période de 100 ans. Désormais, les bâtiments sont amortis sur une période de cinquante ans, alors que les terrains ne le sont plus. Quant aux installations, elles sont amorties sur une période de dix ans et figurent également dans les terrains et bâtiments. Les répercussions de ces modifications sont peu importantes.

Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	
Informatique – matériel	3 ans
Machines et équipements	5 à 10 ans
Mobilier	5 ans
Véhicules	6 à 12 ans

L'actualité de la valeur est réexaminée périodiquement. S'il en résulte une diminution de valeur, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans les amortissements sur immobilisations corporelles.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis dans les autres résultats.

Les participations minoritaires de plus de 20% sont considérées comme des entreprises associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Les autres participations minoritaires à des sociétés sur lesquelles la Banque nationale ne peut exercer une influence notable et les participations majoritaires de peu d'importance sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur justifiés économiquement. Tous les produits issus des participations entrent dans les autres résultats.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises, à des « futures » et à des swaps de taux d'intérêt. Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à leur valeur de marché. L'évaluation est faite sur la base d'une liste officielle des cours. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. Les bénéfices et les pertes non réalisés (valeurs de remplacement positives et négatives) figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs.

Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément de comptes de régularisation. Vu leur faible importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et sont précisés dans l'annexe.

Billets de banque en circulation

Les billets en circulation sont portés au bilan à leur valeur nominale. Tous les billets détenus par le public et les banques, y compris ceux qui ont été rappelés et qui sont encore échangeables, figurent sous ce poste.

Comptes de virement des banques en Suisse

Les comptes de virement des banques en Suisse sont tenus en francs. Ils jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Engagements envers la Confédération

La Banque nationale tient un compte à vue pour la Confédération. Les avoirs sur ce compte sont rémunérés au taux de l'argent au jour le jour. Au 1^{er} janvier 2006, la limite de rémunération a été ramenée de 600 millions à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut également constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale; de tels dépôts sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des placements en francs.

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs suisses, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

Autres engagements à vue

Les autres engagements à vue comprennent les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes du personnel, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque, mais aussi les engagements résultant de chèques tirés sur la Banque et non encore encaissés. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des placements en francs.

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit d'engagements à vue envers la Confédération et d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Provision pour exploitation

Ce poste groupe la provision pour réorganisations et les autres provisions au sens de la Swiss GAAP RPC 23. La provision pour réorganisations couvre des prestations financières en faveur de collaborateurs qui, lors de réorganisations, ont été mis à la préretraite.

Conformément à l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit se fonder sur l'évolution de l'économie suisse. En vertu de la convention du 5 avril 2002 que le Département fédéral des finances et la BNS ont conclue au sujet de la distribution des bénéfices, la provision pour réserves monétaires doit augmenter au même rythme que le produit intérieur brut nominal. Cette provision fondée sur une loi spéciale est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulant les variations des fonds propres. Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice.

Provision pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant, après la constitution de provisions suffisantes, revient à la Confédération et aux cantons. La distribution des bénéfices est réglée à l'avance dans une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. Le montant de cette réserve représente les bénéfices non encore distribués.

Réserve pour distributions futures

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent à 8% du salaire assuré, et celles de la Banque, à 16%. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure en tant qu'engagement.

Institutions de prévoyance

Opérations hors bilan

Ce poste groupe des engagements qui ont été pris sur la base de contrats, de lois ou d'actes concluants. Il est possible que ces engagements engendrent ultérieurement des sorties de fonds, mais la probabilité est très faible. Le montant maximal dû au titre des engagements conditionnels est indiqué dans l'annexe (voir chapitre 4.4 ci-après).

Engagements conditionnels

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la Confédération, sur la base d'un contrat écrit. Ces opérations figurent à leur valeur de marché dans l'annexe (voir chapitre 4.4 ci-après).

Opérations fiduciaires

Ce poste englobe les limites de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international, dans le cadre de la coopération monétaire internationale, et les limites accordées aux banques, au titre de la facilité pour resserrements de liquidités (crédits lombard et pensions de titres au taux spécial). Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés dans l'annexe (voir chapitre 4.4 ci-après).

Engagements irrévocables

4.2 Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

	31.12.2005 en francs	31.12.2004 en francs	Variation en %
1 dollar des Etats-Unis (USD)	1,32	1,13	+16,8
1 euro (EUR)	1,56	1,54	+1,3
1 livre sterling (GBP)	2,27	2,18	+4,1
100 couronnes danoises (DKK)	20,86	20,74	+0,6
1 dollar canadien (CAD)	1,13	0,94	+20,2
100 yens japonais (JPY)	1,12	1,10	+1,8
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,88	1,76	+6,8
1 kilogramme d'or	21 692,03	15 939,44	+36,1

4.3 Commentaire du compte de résultat et du bilan

Chiffre 01

Résultat de l'or

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	7 438,7	-927,6	+8 366,3
Produit des intérêts sur prêts d'or	34,9	22,8	+12,1
Résultat des opérations de couverture ¹	-16,7	4,2	-20,9
Total	7 456,9	-900,7	+8 357,6

¹ Opérations de change à terme conclues pour couvrir le produit, en dollars, de ventes d'or.

Résultat des placements en monnaies étrangères

Chiffre 02

Ventilation du résultat global selon le genre	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Produit des intérêts et gains/pertes en capital	2 090,9	3 203,6	-1 112,7
Produit des dividendes et gains/pertes de cours	741,7	-	+741,7
Charges d'intérêts	-1,0	-12,5	+11,5
Gains/pertes de change	2 507,3	-1 989,5	+4 496,8
Droits de garde et frais de gestion	-11,6	-10,4	-1,2
Total	5 327,3	1 191,2	+4 136,1

Ventilation du résultat global selon la provenance	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Placements de devises	5 138,1	1 282,5	+3 855,6
Position de réserve au FMI	160,6	-70,6	+231,2
Moyens de paiement internationaux	4,0	0,6	+3,4
Crédits d'aide monétaire	25,7	-8,8	+34,5
Engagements en monnaies étrangères	-1,0	-12,5	+11,5
Total	5 327,3	1 191,2	+4 136,1

Ventilation du résultat global selon la monnaie	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Dollar des Etats-Unis	2 574,4	-615,0	+3 189,4
Euro	1 413,3	1 575,6	-162,3
Livre sterling	530,9	156,4	+374,5
Couronne danoise	127,6	179,0	-51,4
Dollar canadien	281,3	54,1	+227,2
Yen japonais	221,6	-70,2	+291,8
Droit de tirage spécial	189,6	-79,1	+268,7
Autres monnaies	-11,4	-9,7	-1,7
Total	5 327,3	1 191,2	+4 136,1

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Dollar des Etats-Unis	1 916,8	-1 293,2	+3 210,0
Euro	143,5	-313,5	+457,0
Livre sterling	192,1	-157,2	+349,3
Couronne danoise	11,8	-11,2	+23,0
Dollar canadien	205,6	-23,7	+229,3
Yen japonais	-107,0	-70,2	-36,8
Droit de tirage spécial	144,5	-121,2	+265,7
Autres monnaies	0,0	0,6	-0,6
Total	2 507,3	-1 989,5	+4 496,8

Résultat des placements en francs

Ventilation selon le genre	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Produit des intérêts et gains/pertes en capital	324,3	327,2	-2,9
Charges d'intérêts	-25,3	-19,4	-5,9
Droits de garde et de négoce	-2,9	-3,3	+0,4
Total	296,1	304,4	-8,3

Ventilation selon la provenance	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Titres en francs	184,0	265,1	-81,1
Pensions de titres contre francs	137,3	58,7	+78,6
Autres avoirs	0,2	0,1	+0,1
Engagements envers la Confédération	-19,3	-13,0	-6,3
Autres engagements à vue	-5,9	-6,4	+0,5
Total	296,1	304,4	-8,3

Autres résultats

Chiffre 04

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Produit des commissions	14,5	16,3	-1,8
Charges de commissions	-11,6	-15,5	+3,9
Produit des participations	6,0	17,1	-11,1
Produit des immeubles	3,7	3,7	-
Autres produits ordinaires	0,6	0,7	-0,1
Total	13,2	22,4	-9,2

Charges de personnel

Chiffre 05

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Salaires, traitements et allocations	77,9	78,3	-0,4
Assurances sociales	16,9	15,4	+1,5
Autres charges afférentes au personnel ¹	11,4	6,0	+5,4
Total	106,2	99,7	+6,5

1 Y compris des coûts de réorganisations (voir page 80)

Engagements de prévoyance¹

Chiffre 06

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance ²	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26	127,5	102,0	+25,5
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

Charges de prévoyance	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Cotisations de l'employeur	11,3	9,9	+1,4
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	11,3	9,9	+1,4

1 Les institutions de prévoyance en faveur du personnel ne disposent d'aucune réserve de cotisations d'employeur.

2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés et non de l'employeur.

Chiffre 07

Autres charges d'exploitation

	2005	2004	Variation
En millions de francs			
Locaux	11,5	9,0	+2,5
Maintenance ¹	7,5	8,5	-1,0
Conseils et soutiens fournis par des tiers	5,1	3,7	+1,4
Frais administratifs	12,5	11,9	+0,6
Contributions aux coûts d'exploitation ²	7,0	6,6	+0,4
Divers	5,5	5,9	-0,4
Total	49,1	45,6	+3,5

1 D'immobilisations corporelles meubles et de logiciels.
2 Il s'agit principalement de contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la Banque nationale suisse.

Chiffre 08

Or

Ventilation selon le genre	31.12.2005		31.12.2004	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Lingots	980,3	21 265,7	1 047,3	16 693,3
Pièces d'or	175,2	3 800,3	175,2	2 792,5
Total	1 155,5	25 066,0	1 222,5	19 485,8

Ventilation selon le but	31.12.2005		31.12.2004	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Or monétaire	1 155,5	25 066,0	1 158,4	18 463,5
Or entrant dans les actifs libres	-	-	64,1	1 022,3
Total	1 155,5	25 066,0	1 222,5	19 485,8

Actifs libres: ventes d'or par an ¹	Quantité vendue	Produit des ventes	Prix moyen du kilogramme
	en tonnes	en millions de francs	en francs
2000	170,8	2 589,9	15 167
2001	220,8	3 252,8	14 730
2002	281,9	4 376,0	15 524
2003	283,4	4 458,8	15 733
2004	279,0	4 567,6	16 372
2005	64,1	1 039,7	16 210
Total	1 300,0	20 284,8²	15 604

1 Sans le résultat des opérations de couverture.

2 Au printemps de 2005, la Confédération et les cantons ont bénéficié de la distribu-

tion extraordinaire de 21,1 milliards de francs. Ce montant incluait le produit des ventes d'or effectuées jusqu'à fin 2004, le résultat des

opérations de couverture et la valeur de marché des 64,1 tonnes d'or encore à vendre (voir 97^e rapport de gestion, page 124).

Créances résultant d'opérations sur or

Chiffre 09

	31.12.2005		31.12.2004	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Créances résultant de prêts d'or non gagés	10,9	237,8	31,9	514,6
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	123,5	2 743,9	99,8	1 637,4
Créances en comptes métal	0,1	2,4	0,1	1,4
Total	134,6	2 984,2	131,8	2 153,4

1 Par des titres pouvant être mis en pension (panier CHF) d'une valeur de marché de 2857,8 millions de francs (2004: 1865,9 millions).

Placements de devises

Chiffre 10

Ventilation selon la catégorie de placements	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	1 265,8	1 201,4	+64,4
Dépôts à terme	595,2	362,7	+232,5
Papiers monétaires	2 648,8	2 680,3	-31,5
Obligations ¹	38 408,6	56 463,7	-18 055,1
Titres de participation	3 667,0	-	+3 667,0
Total	46 585,5	60 708,0	-14 122,5

1 Dont 71,7 millions de francs (2004: 320,3 millions) de titres prêtés dans le cadre du *securities lending*.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Etats	31 988,7	45 546,8	-13 558,1
Institutions monétaires ¹	1 675,5	1 919,7	-244,2
Entreprises	12 921,2	13 241,5	-320,3
Total	46 585,5	60 708,0	-14 122,5

1 Placements à la BRI, dans des instituts d'émission et dans des banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie ¹	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Dollar des Etats-Unis	16 281,8	20 405,0	-4 123,2
Euro	21 570,2	28 854,9	-7 284,7
Livre sterling	4 816,9	6 944,8	-2 127,9
Couronne danoise	2 002,6	3 130,5	-1 127,9
Dollar canadien	1 045,7	1 371,8	-326,1
Yen japonais	867,5	0,2	+867,3
Autres monnaies	0,7	0,7	-0,0
Total	46 585,5	60 708,0	-14 122,5

1 Sans tenir compte des dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des dérivés sur devises figure à la page 115.

Chiffre 11**Position de réserve au FMI**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	6 505,4	6 080,7	+424,7
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI			
à la Banque nationale	-5 425,6	-4 045,6	-1 380,0
Total	1 079,8	2 035,1	-955,3

1 La quote-part s'élève à 3458,5 millions de DTS; sa variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Chiffre 12**Crédits d'aide monétaire**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Crédit bilatéral à la Bulgarie	22,4	22,2	+0,2
Crédit FRPC	166,7	193,7	-27,0
Crédit FRPC intérimaire ¹	81,2	75,4	+5,8
Total	270,2	291,3	-21,1

1 Voir également chiffre 27, page 112.

Titres en francs suisses

Chiffre 13

Ventilation selon la catégorie de débiteurs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Etats	3 261,3	4 368,0	-1 106,7
Entreprises	2 467,8	3 025,6	-557,8
Total	5 729,1	7 393,6	-1 664,5

Ventilation de la catégorie «Etats»	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Confédération	1 876,4	2 249,4	-373,0
Cantons	580,2	862,4	-282,2
Communes	336,6	417,4	-80,8
Etats étrangers	468,1	838,8	-370,7
Total	3 261,3	4 368,0	-1 106,7

Ventilation de la catégorie «Entreprises»	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Banques en Suisse	19,1	137,7	-118,6
Centrales suisses de lettres de gage	787,6	1 063,2	-275,6
Autres entreprises suisses ¹	135,8	126,4	+9,4
Entreprises étrangères ²	1 525,2	1 698,2	-173,0
Total	2 467,8	3 025,6	-557,8

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Billets de banque en stock

Chiffre 14

En millions de francs	Billets de banque en stock
Etat au 1 ^{er} janvier 2004	147,0
Entrées	37,4
Sorties	-40,4
Etat au 31 décembre 2004	144,0
Etat au 1 ^{er} janvier 2005	144,0
Entrées	31,3
Sorties	-37,6
Etat au 31 décembre 2005 ¹	137,6

1 Dont 26,8 millions de francs d'avances.

Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments ¹	Immobi- lisations en construction ²	Logiciels	Autres immobi- lisations corporelles ³	Total
En millions de francs					
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2005	375,0	24,0	24,0	68,0	491,1
Entrées	15,7	11,1	8,2	4,4	39,4
Sorties	-	-	-9,6	-6,2	-15,8
Reclassements	20,0	-20,1	-	0,1	
Au 31 décembre 2005	410,7	15,0	22,6	66,3	514,7
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2005	38,7		10,7	48,3	97,6
Amortissements planifiés	9,9		9,0	9,1	28,0
Amortissements non planifiés ⁴	49,3				49,3
Sorties	-		-9,6	-6,2	-15,8
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2005	97,9		10,1	51,2	159,2
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2005	336,4	24,0	13,3	19,7	393,3
Au 31 décembre 2005	312,8	15,0	12,5	15,1	355,5

1 Valeur d'assurance incendie: 374,5 millions de francs (2004: 362,6 millions).

2 Projets de transformation au siège de Zurich.

3 Valeur d'assurance incendie: 83,3 millions de francs (2004: 83,3 millions).

4 En 2005, l'actualité de la valeur des immeubles a été soumise à un examen périodique. A la suite de cet examen, des amortissements non planifiés ont été opérés sur deux bâtiments.

Participations (non consolidées)

Chiffre 16

En millions de francs	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2004	27,0	60,9	0,6	88,6
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	8,1	-	-	8,1
Valeur comptable au 31 décembre 2004	35,1	60,9	0,6	96,7
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2005	35,1	60,9	0,6	96,7
Investissements	-	29,3	-	29,3
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-3,7	-	-	-3,7
Valeur comptable au 31 décembre 2005	31,4	90,2	0,6	122,3

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. Les

titres acquis en 2005 proviennent du placement, par la BRI, des actions que celle-ci avait rachetées, en 2001, à des particuliers.

Autres actifs

Chiffre 17

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Pièces ¹	211,1	266,4	-55,3
Espèces en monnaies étrangères	0,7	0,7	-
Autres créances	42,9	19,6	+23,3
Comptes de régularisation (actifs)	7,1	3,2	+3,9
Chèques et effets (à l'encaissement)	1,2	0,3	+0,9
Valeurs de remplacement positives ²	112,3	316,1	-203,8
Total	375,2	606,3	-231,1

1 Pièces courantes que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et

opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 114).

Chiffre 18**Billets de banque en circulation**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Ventilation selon l'émission			
En millions de francs			
8 ^e émission	39 654,8	37 852,9	+1 801,9
6 ^e émission ¹	1 711,8	1 866,3	-154,5
Total	41 366,5	39 719,3	+1 647,2

¹ La Banque nationale est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Chiffre 19**Engagements envers la Confédération**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Engagements à vue	67,2	54,3	+12,9
Engagements à terme	3 059,0	2 100,5	+958,5
Total	3 126,3	2 154,8	+971,5

Chiffre 20**Autres engagements à vue**

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Comptes de virement du secteur non bancaire	19,6	20,5	-0,9
Comptes de dépôts ¹	169,8	144,0	+25,8
Engagements découlant de chèques bancaires ²	0,5	0,5	-
Total	189,9	165,0	+24,1

¹ Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la BNS. Au 31 décembre 2005, les enga-

gements en comptes courants envers ces institutions de prévoyance s'élevaient à 16,8 millions de francs (2004: 16,2 millions).

² Chèques tirés sur la Banque nationale, mais non encore encaissés.

Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 21

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Engagements à vue envers la Confédération	0,3	0,5	-0,2
Engagements résultant de pensions de titre ¹	230,6	-	+230,6
Total	230,8	0,5	+230,3

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Autres passifs

Chiffre 22

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Autres engagements	6,4	10,8	-4,4
Comptes de régularisation (passifs)	6,2	5,3	+0,9
Valeurs de remplacement négatives ¹	78,2	144,7	-66,5
Total	90,7	160,9	-70,2

1 Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 114).

Provision pour exploitation

Chiffre 23

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2004	11,5	-	11,5
Constitution	0,7	0,7	1,3
Affectation	-4,5	-	-4,5
Dissolution	-0,2	-	-0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2004	7,5	0,7	8,1
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2005	7,5	0,7	8,1
Constitution	5,6	0,3	5,9
Affectation	-2,2	-0,1	-2,4
Dissolution	-	-0,0	-0,0
Valeur comptable au 31 décembre 2005	10,9	0,8	11,7

Capital-actions

Action

	2005	2004
Capital-actions en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
Symbole/ISIN ¹	SNBN / CH0001319265	
Cours de clôture, au 31 décembre, en francs	1130	1000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1205	1275
Cours le plus bas de l'année, en francs	914	910
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	83	140

¹ L'action de la BNS est cotée au segment principal de la Bourse suisse SWX.

Structure de l'actionariat

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2309 actionnaires particuliers	35 589	39,5¹
dont 1993 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 283 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 13 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions		
dont 20 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions		
80 actionnaires de droit public	54 515	60,5
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	14 473	
dont 30 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 061	
Total: 2389 actionnaires inscrits au registre et possédant²	90 104³	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	9 896	
Total des actions	100 000	

¹ 14,7% étaient en mains de personnes morales et 24,8% en mains de personnes physiques.

² Au cours de l'exercice 2005, le transfert de 24 481 actions (2004: 21 912 actions) a été approuvé. En 2005, le nombre d'actionnaires a diminué de 87.

³ Dont 6280 actions en mains étrangères.

Actionnaires importants

	31.12.2005		31.12.2004	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
M. Fritz Aeschbach-Müller, Monaco			6 232	6,23%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%

4.4 Commentaire des opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Chiffre 25

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Accréditifs ¹	1,0	1,8	-0,8
Autres engagements conditionnels	0,3	0,5	-0,2
Total	1,3	2,3	-1,0

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

Engagements irrévocables

Chiffre 26

Parts non utilisées par les banques des limites de crédit au titre de la facilité pour resserrements de liquidités	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Limites pour crédits lombard	699,3	6 551,4	-5 852,1
Limites pour pensions de titres au taux spécial	10 229,5	3 170,5	+7 059,0
Total	10 928,8	9 721,9	+1 206,9

Limites pour crédits lombard	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Montants utilisés	-	6,6	-6,6
Montants encore à disposition	699,3	6 551,4	-5 852,1
Total	699,3	6 558,0	-5 858,7

Limites pour pensions de titres au taux spécial	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Montants utilisés	-	-	-
Montants encore à disposition	10 229,5	3 170,5	+7 059,0
Total	10 229,5	3 170,5	+7 059,0

Chiffre 27

Parts non utilisées des lignes de crédit en faveur du FMI	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Accord bilatéral (<i>two-way-arrangement</i>)	673,7	623,3	+50,4
FRPC intérimaire	390,3	364,8	+25,5
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)	2 896,7	2 707,6	+189,1
Total	3 960,7	3 695,7	+265,0

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 94).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Accord bilatéral (<i>two-way-arrangement</i>)¹	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Ligne de crédit	752,4	703,3	+49,1 ²
Montant utilisé	78,7	80,0	-1,3
Montant encore à disposition	673,7	623,3	+50,4

1 Ligne de crédit de 250 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 12, page 104), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

FRPC intérimaire¹	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Ligne de crédit	470,2	439,5	+30,7 ²
Montant utilisé	79,9	74,7	+5,2
Montant encore à disposition	390,3	364,8	+25,5

1 Lignes de crédit de 1540 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 94).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)¹	31.12.2005	31.12.2004	Variation
En millions de francs			
Lignes de crédit	2 896,7	2 707,6	+189,1 ²
Montant utilisé	-	-	-
Montant encore à disposition	2 896,7	2 707,6	+189,1

Autres engagements hors bilan

Chiffre 28

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	121,5	105,5	+16,0
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	25,9	26,2	-0,3
Total	147,4	131,7	+15,7

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 29

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	35,7	16,3	+19,4
Placements de devises en euros	66,9	77,4	-10,5
Placements de devises en livres sterling	231,0	-	+231,0
Titres en francs	11,3	-	+11,3
Total ¹	345,0	93,7	+251,3

1 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

Chiffre 30

Instruments financiers dérivés

En millions de francs	Valeur des contrats	Valeur de remplacement	
		positive	négative
Instruments de taux d'intérêt	29 866,9	70,6	37,9
Contrats à terme ¹	15 780,5	5,7	2,8
Swaps de taux d'intérêt	7 130,1	64,9	35,1
«Futures»	6 956,3	0,1	0,1
Devises	5 289,9	40,9	40,1
Contrats à terme ¹	5 289,9	40,9	40,1
Métaux précieux	237,5	-	-
Contrats à terme ²	237,5	-	-
Titres de participation / indices	836,1	0,7	0,2
Contrats à terme ¹	1,8	0,0	0,0
«Futures»	834,2	0,7	0,2
Total au 31 décembre 2005	36 230,4	112,3	78,2
Total au 31 décembre 2004	32 080,0	316,1	144,7

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur en 2006.

2 Résultant de prêts d'or avec valeur en 2006.

Chiffre 31

Placements à titre fiduciaire

En millions de francs	31.12.2005	31.12.2004	Variation
	Placements fiduciaires de la Confédération	621,6	745,3

4.5 Risques découlant d'instruments financiers

La Banque nationale opère sur les marchés financiers en vertu de son mandat légal. Le placement des actifs, qui n'a pas la priorité sur la conduite de la politique monétaire, obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement, la Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers. Les risques qu'elle encourt sur ses placements jouent un rôle dominant dans son profil de risques.

La Banque nationale gère et limite ses risques à l'aide de processus de placement et de contrôle des risques, qui sont sous la surveillance du Conseil de banque. La Direction générale définit des contraintes stratégiques dont l'application est contrôlée quotidiennement. La Direction générale et le Comité des risques du Conseil de banque sont informés, par des rapports trimestriels, des placements et des risques qui en découlent. Le processus de contrôle des risques fait l'objet d'une description détaillée dans le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale (voir pages 52s).

Les principaux risques encourus sur les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant du prix de l'or, des cours de change, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés grâce surtout à la diversification des placements.

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – devises et or – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Aucun risque de change n'est par conséquent couvert vis-à-vis du franc. Etant donné leur importance parmi les placements et leur forte propension à fluctuer, l'or et le dollar des Etats-Unis constituent les principales sources de risques.

Risques encourus par la Banque nationale

Processus de contrôle des risques

Risques de marché ...

... prix de l'or et cours de change ...

Bilan selon la monnaie

En millions de francs	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Divers	Total
Or		25 066				25 066
Créances résultant d'opérations sur or		2 919	65			2 984
Placements de devises			16 282	21 570	8 733	46 585
Position de réserve au FMI					1 080	1 080
Moyens de paiement internationaux					79	79
Crédits d'aide monétaire				22	248	270
Autres actifs	32 810		109	4	1	32 924
Total des actifs selon bilan	32 810	27 985	16 455	21 597	10 141	108 988
Total des passifs selon bilan	-108 679		-57	-4	-248	-108 988
Dérivés sur devises (net) ¹	64		-3 261	454	2 794	51
Exposition nette au 31 décembre 2005	-75 805	27 985	13 137	22 047	12 687	51
Exposition nette au 31 décembre 2004	-75 559	21 586	13 884	26 033	14 207	151

1 Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises.

... taux d'intérêt et ...

L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment par le recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat, on calcule la valeur actuelle d'un point de base (*present value of one basis point*; PVBP) qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive correspond à une perte. La durée, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Plus les durées résiduelles des placements sont longues et plus les coupons sont bas, plus la durée moyenne d'immobilisation des capitaux est élevée.

Placements porteurs d'intérêts	Duration	Valeur de marché	PVBP
Etat au 31 décembre 2005	en années	en millions de francs	en millions de francs
Prêts d'or		2 982	
Placements en francs ¹	5,1	5 729	3,0
Placements en dollars des Etats-Unis	3,6	14 393	5,3
Placements en euros	4,0	20 016	8,0
Placements dans d'autres monnaies	4,1	6 577	2,8

1 Sans les pensions de titres.

... cours des actions

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant faits de manière à reproduire la composition de larges indices. A fin 2005, 3667 millions de francs étaient investis en actions. En outre, des contrats à terme («futures») sur indices d'actions avaient été conclus pour 836 millions de francs (valeur des contrats). Ces contrats entrent dans la gestion tactique fine du portefeuille.

Risque global de marché

La *value-at-risk* (VaR) permet d'estimer le risque global de marché sur les actifs (voir Compte rendu d'activité, page 58). Calculée en tenant compte de la composition des actifs, la VaR s'élevait à 6,1 milliards de francs ou à environ 6% des actifs à fin 2005. Cela signifie qu'une perte supérieure à 6,1 milliards de francs ne devrait pas survenir plus d'une fois en vingt ans. Les risques découlant du prix de l'or et des cours de change constituent une part prépondérante de la VaR; quant aux risques dus aux cours des actions et aux taux d'intérêt, ils sont moins importants. La VaR ne peut fournir que des indices au sujet des risques encourus sur les actifs. L'évaluation des risques est faite également à l'aide d'autres paramètres. Des analyses supplémentaires – de scénarios ou de crise – sont en outre effectuées.

Les risques de crédit découlent du fait que des contreparties ou des émetteurs de titres pourraient ne pas remplir leurs engagements. La Banque nationale encourt des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Les risques de crédit dus aux opérations conclues de gré à gré découlent des placements à court terme, des contrats sur produits dérivés (les valeurs de remplacement sont déterminantes) et des prêts d'or. De plus, des risques de crédit résultent des lignes de crédit qui ont été ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération (voir chiffre 27, page 112).

Pour la gestion des risques de crédit vis-à-vis de ses contreparties, la Banque nationale recourt à un système de limites qui s'applique à l'ensemble des opérations. Seules des contreparties ayant une notation supérieure à la moyenne entrent en ligne de compte; dans leur grande majorité, les contreparties de la Banque nationale ont des notations entrant dans les classes AA. De plus, certaines opérations sont couvertes par des garanties. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international s'élevait à environ 3,4 milliards de francs à fin 2005. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige la notation *investment grade*. Dans le Compte rendu d'activité, un graphique précise la ventilation, selon la notation, de l'ensemble des placements (voir page 58). Les risques de crédit ne contribuent que faiblement à l'ensemble des risques.

Le risque-pays porte sur le fait qu'un Etat peut bloquer les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments du patrimoine qui sont conservés sur son territoire. Afin de ne prendre aucun risque-pays unilatéral, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

... risques-pays

La Banque nationale encourt également des risques de liquidité parce qu'il est possible, si elle doit vendre des placements en monnaies étrangères, qu'elle ne puisse le faire ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore qu'après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent restreindre la négociabilité des placements. Une liquidité élevée des réserves de devises est obtenue grâce à un volume important de placements en titres liquides qui sont émis par des Etats et libellés dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

Risques de liquidité